

A ce propos, je mentionnerai l'affirmation d'un économiste anglais qui a séjourné cette année dans notre pays, à l'université de *Western Ontario*. Il a dit que, sur le plan international, le Canada est inconnu en tant que fabricant. Voilà l'opinion d'un homme qui a étudié la question de très près en Grande-Bretagne. Il dit que nous sommes inconnus outre-mer. J'ai cherché à démontrer que nos denrées ne se vendent pas là-bas. Dans l'élaboration de nos plans visant à vendre des produits canadiens, nous devons insister sur l'utilisation de nos ports.

J'en resterai là, monsieur le président. Je me borne à dire que nous avons affecté des sommes considérables à nos ports. Ces ports sont excellents. Nos marins et les manutentionnaires des cargaisons dans ces ports sont excellents. Ils méritent de bien vivre au Canada. A mon sens, notre régime et l'ensemble de notre programme ne semblent pas logiques. Il faut nettement faire en sorte que les marchandises qui arrivent au pays ou en partent passent par les ports canadiens.

Le très hon. M. Howe: Voilà bien, à mon sens, un discours nettement creux. De fait, grâce à la politique commerciale du parti libéral, depuis un an les ports maritimes n'ont jamais été plus actifs. La même revue dont mon honorable ami a parlé a publié des articles sur les expéditions par les ports canadiens; et les mêmes renseignements qu'elle a donnés au sujet de New-York parlant de cette ville comme d'un centre commercial. La mention, par le député de New-York, faisait évidemment partie de la campagne que les torys mènent contre le commerce avec les États-Unis. Ce commerce ne vaut rien; il est dangereux. En réalité, New-York est le plus important centre de distribution du littoral de l'est. Le Canada vend d'ordinaire les marchandises par New-York d'où s'en fait la distribution. Tel est le but de l'article, comme mon ami le sait fort bien, à moins qu'il ne se vante d'avoir lu l'article alors qu'il aurait lu seulement le titre et le sous-titre. Le sérieux du débat exige qu'on ne débite pas ici de pareilles balivernes!

M. Green: Ce soir, j'aimerais poser trois ou quatre questions au ministre, touchant l'aménagement de pipe-lines de gaz naturel depuis l'Alberta jusqu'en Ontario et dans Québec. Pour situer mes questions, je ferai un bref rappel de faits passés. En 1953, le ministre a annoncé le programme ministériel au sujet du transport du gaz naturel par pipe-line.

Le très hon. M. Howe: Rien dans les crédits du ministère du Commerce n'a trait au transport par pipe-lines du gaz naturel, et je n'entends pas répondre à des questions sur ce point.

M. Green: Pourtant, le ministre a répondu cet après-midi à des questions relatives au gaz naturel.

Le très hon. M. Howe: C'était cet après-midi.

M. Green: Cela relève du ministre...

Le très hon. M. Howe: Ce n'est pas mon rayon.

M. Green: ... car les permis d'exportation de gaz ressortissent à une division de son ministère, j'oublie laquelle. En tous cas, il s'agit d'exportation de gaz, de pétrole et d'électricité, question qui est de la compétence de mon très honorable ami, en sa qualité de ministre du Commerce.

Le très hon. M. Howe: Le ministère étudie ces problèmes quand ils sont portés à sa connaissance, pas avant.

M. Green: C'est pourquoi je poserai ces questions au ministre. S'il ne veut y répondre ou s'y refuse, c'est bien entendu son affaire. Je suis plutôt surpris...

Le très hon. M. Howe: L'honorable député peut se surprendre tant qu'il voudra; il ne peut me surprendre. Je le connais depuis 20 ans.

M. Green: Je suis plutôt surpris de voir le ministre perdre patience. Nous étudions ses crédits, ce qui est tout à fait régulier. Preuve trop évidente de son attitude dictatoriale et de son mépris pour le régime parlementaire. Si le ministre doit traiter le Parlement et les affaires du Parlement avec ce mépris, il est temps qu'il aille au Sénat.

M. le président: A l'ordre. Si j'ai bien compris, l'honorable député disait que le ministre traitait le Parlement avec mépris. A mon avis, cette assertion est antiparlementaire et devrait être retirée.

M. Green: Eh bien, je me rétracte toujours quand le président me le demande. Sans avoir le moins du monde entendu ma question, le ministre refuse d'y répondre! Je laisse à monsieur le président le soin de décider si c'est faire injure au Parlement.

M. le président: A l'ordre! L'honorable député me permet sans doute de lui signaler que le sujet qu'il s'approprie à discuter pose un certain problème. Nous sommes à étudier le premier crédit du ministère du Commerce. C'est la coutume, depuis quelques années, d'autoriser une discussion assez générale sur le premier crédit. Permettez-moi de préciser cependant que c'est simplement une coutume et que le Règlement, article 58 (2), qui n'a pas été modifié, prévoit que les discours prononcés en comité plénier doivent porter directement sur le crédit ou l'article à l'étude.